

09 DEC. 2025

CONTROLE DE LEGALITE

## DÉLIBÉRATION N° DEL-2025-93

### Portant désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU)

LE COMITÉ SYNDICAL,

- VU les lois organiques modifiées n° 99-209 et n° 99-210 du 19 mars 1999 relatives à la Nouvelle-Calédonie, publiées au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999 ;
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L.126-1 ;
- VU l'arrêté HC/DAIRCL N°51 du 30 août 2010 du Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie autorisant la création du « Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa » (SMTU) ;
- VU l'arrêté DCEC/BCC N° 105 du 2 octobre 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU) ;
- VU la note explicative de synthèse n°NS-2025-43-DEL ;

DÉCIDE

**ARTICLE 1 : DÉSIGNATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

Conformément à l'article L. 126-1 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, sous la présidence du Président du SMTU, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SMTU est composée comme suit :

<b>PRÉSIDENT DE LA CCSPL</b>	
<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b>
Province Sud, Monsieur Alésio SALIGA	Province Sud, Madame Nina JULIE
Ville de Nouméa, Monsieur Tristan DERYCKE	Ville de Nouméa, Monsieur Luc BRUN
Ville de Dumbéa, Monsieur Alexander OESTERLIN	Ville de Dumbéa, Monsieur Gérard PIOLET
Ville du Mont-Dore, Monsieur Lionel PAAGALUA	Ville du Mont-Dore, Monsieur Olivier BERTHELOT
Ville de Païta, Monsieur André GUERRY	Ville de Païta, Monsieur Sosefo LEMO
UFC Que Choisir NC	Le (La) Président(e) ou son représentant
Droit au Vélo NC	Le (La) Président(e) ou son représentant

**ARTICLE 2 : VOIE ET DÉLAI DE RECOURS**

Les délibérations n° DEL-2024-62 du 30 juillet 2024 et n° DEL-2024-20 du 23 avril 2024 portant désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) sont abrogées.

**ARTICLE 3 : ABROGATION**

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux (2) mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

09 DEC. 2025

CONTROLE DE LEGALITE

**ARTICLE 4 : EXÉCUTION**

Madame / Monsieur la /le Président(e) est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la Province Sud, à Madame la Trésorière de la province Sud, notifiée à la province Sud, aux communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta, et publiée.

DÉLIBÈRE EN SÉANCE PUBLIQUE, le - 8 DEC. 2025  
POUR EXTRAIT CONFORME

Délégué de la commune de Dumbéa

Monsieur Alexander OESTERLIN ou son suppléant

Délégué de la commune du Mont-Dore

Monsieur Lionel PAAGALUA ou son suppléant

Délégués de la commune de Nouméa

Madame Sonia LAGARDE  
ou son suppléant

Monsieur Tristan DERYCKÉ  
ou son suppléant

Monsieur Marc ZEISEL  
ou sa suppléante

Délégué de la commune de Païta

Monsieur André GUERRY ou son suppléant

09 DEC. 2025

CONTROLE DE LEGALITE

Délégués de l'Assemblée de la Province Sud

Alésio SALIGA  
ou sa suppléante

Julien TRAN-AP  
ou son suppléant

Milakulo TUKUMULI  
ou son suppléant

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication le  
et de sa transmission au représentant de l'Etat le

09 DEC. 2025

10 DEC. 2025

Ampliations :

- |                                |       |   |
|--------------------------------|-------|---|
| - Com. délégué province Sud    | ..... | 1 |
| - Trésorier de la province Sud | ..... | 1 |
| - Province Sud                 | ..... | 1 |
| - Commune de Nouméa            | ..... | 1 |
| - Commune du Mont-Dore         | ..... | 1 |
| - Commune de Païta             | ..... | 1 |
| - Commune de Dumbéa            | ..... | 1 |